



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2009**

---

Vendredi six Novembre deux mil neuf, à 18:00 le Conseil Municipal de Saint-Nazaire s'est réuni sous la présidence de M. Joël BATTEUX, Maire.

**Etaient présents :**

M. Joel BATTEUX, Mme Lydie MAHE, M. David SAMZUN, Mme Arlette MOUSSEAU, M. Olivier RICHARD, Mme Jeannine HOTTELARD, M. Pascal GRANGE, M. Bernard GARNIER, Mme Gaelle BENIZE-THUAL, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Pascale CLEMENT, M. Eric PROVOST, Mme Marie-Christine BAUDET, M. Jean-Michel TALBOURDEL, Mme Catherine TEYSSERE, M. Alain MANARA, Mme Jacqueline PERRIN, M. Jacques LE THILY, M. Christian SAULNIER, Mme Martine PICARD, Mme Marie-Odile BOUILLE, M. François BILLET, Mme Patricia DUPRE-CORMERAIS, Mme Dominique NORVAL, M. Philippe GROsvALET, Mme Regine LE BAIL, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Michel RAY, Mme Veronique GAUTHIER, M. Christophe COTTA, M. Kada MAHOUR, Mme Celine GIRARD-PERRIN, Mme Josette EMONIDES, M. Jean-Christian DIAT, Mme Martine DARDILLAC, M. Charles HERVY, M. Patrick LE TALLEC, M. Kevin IZORCE, Mme Roseline AMELOT, M. Thierry BRULAVOINE, Mme Nathalie BRUNEAU, M. Christian BERTIN, Mme Maud DURANDET-CASCINO, Mme Virginie BOUTET-CAILLE

**Absents excusés mais ayant donné procuration à un membre du Conseil Municipal :**

Mme Françoise LESTIEN, Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Olivier PERON, M. Zack MOULLEC, M. Jean-Louis GARNIER

**Secrétaire de séance :** M. Christophe COTTA, Conseiller Municipal, a été désigné en qualité de Secrétaire de Séance et a déclaré accepter cette fonction.

Nombre de Conseillers en exercice : 49



DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

**32 - Pôle Attractivité Rayonnement - Refonte de la grille tarifaire applicable à certaines prestations (secteurs d'activités concernés : sport, culture) - Principes et modalités de mise en oeuvre.**

---

M. PROVOST, Maire-Adjoint, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 26 juin dernier, vous avez fixé le cadre et les objectifs de la refonte de la politique tarifaire des services et prestations proposés par la Ville de Saint-Nazaire. Dans ce contexte, je suis amené aujourd'hui à vous présenter la déclinaison de ces principes à l'échelle du pôle Attractivité et Rayonnement (direction de la Culture, direction des Sports).

Les services et prestations concernés sont les suivants :

- Direction de la Culture :

Médiathèque municipale, lieux de diffusion (LiFE, Grand Café), établissements d'enseignement artistique (Conservatoire à rayonnement départemental, Ecole municipale d'arts plastiques)

- Direction des Sports :

Ecole municipale des Sports, activités terrestres et nautiques (stages et cycles) proposées durant les petites et grandes vacances scolaires.

Je vous précise que ne sont pas pris en compte, à ce stade, les tarifications liées à la mise à disposition des salles ou des équipements culturels ou sportifs. Vous serez amenés à vous prononcer ultérieurement sur celles-ci, dans le cadre d'une approche transversale entre les différents pôles et directions municipaux.

**A) Dispositions générales et communes**

L'application de la refonte de la politique tarifaire à l'échelle du pôle Attractivité et Rayonnement s'inscrit en cohérence avec les enjeux et les objectifs définis dans notre délibération du 26 juin dernier :

**• Objectif de recherche d'une plus grande équité sociale**

Pour répondre à cet objectif, les dispositifs de tarification en fonction du revenu, déjà existants pour certains services ou prestations (conservatoire, école municipale d'arts plastiques) ont été complétés et améliorés : introduction d'un mode de calcul à partir du taux d'effort sur le quotient familial permettant de lisser les passages d'une tranche à l'autre, uniformisation des quotients plancher à 350 €. De plus, le mode de calcul à partir du taux d'effort sur quotient familial a été introduit pour les prestations et services proposés par la Direction des Sports.

D'une manière générale, les tarifs fixés forfaitairement seront désormais l'exception. Ces derniers demeureront, soit en raison de la nature même du service ou de la prestation (billet d'entrée à un spectacle), soit en raison de la modicité de la participation d'ores et déjà demandée à l'usager (inscription à la médiathèque).

- **Objectif de prise en charge du coût réel et de hiérarchisation des prestations**

La réflexion menée a permis de dégager plus clairement les publics cibles des prestations culturelles et sportives, à savoir les enfants et les jeunes Nazairiens âgés de moins de 26 ans. Dans ce contexte, sans être exclus de l'accès aux services concernés, les adultes, d'une part, les usagers ne résidant pas sur le territoire communal, d'autre part, bénéficieront de conditions tarifaires généralement moins avantageuses.

Par ailleurs, la construction des grilles tarifaires prend en compte le coût du service, sans toutefois jamais faire peser sur l'utilisateur l'intégralité de celui-ci.

- **Objectif de simplification pour l'utilisateur**

Un travail de simplification et de diminution du nombre des tarifs a été réalisé, afin de contribuer à une meilleure lisibilité de ces derniers pour les usagers. Un rapprochement des grilles tarifaires entre différents services et équipements a été recherché. A ce titre, une tarification de base de 15 € par trimestre est proposée à la fois pour le Conservatoire, l'Ecole municipale d'arts plastiques et l'Ecole municipale des Sports.

## **B) Déclinaison à l'échelle des directions, services et unités**

Vous trouverez, ci-joint, par service et prestations, sous forme de tableaux, les grilles tarifaires complètes et leurs conditions d'application. De manière synthétique, à l'échelle des différents services et unités, voici les principes de tarification proposés :

### Médiathèque :

- Maintien du principe de gratuité pour la consultation sur place de documents ;
- Maintien de la gratuité du prêt pour les usagers de moins de 18 ans, avec extension jusqu'à 25 ans ;
- Revalorisation des tarifs pour le prêt de documents pour les usagers ne résidant pas à Saint-Nazaire (C.A.RE.N.E., hors C.A.RE.N.E.).

### Life :

- Maintien de la gratuité de l'accès aux expositions pour tous
- Pour les spectacles et conférences, harmonisation des règles de tarifs réduits.

### Arts Contemporains – Grand Café :

- Maintien de la gratuité de l'accès aux expositions pour tous, aux conférences pour les publics cibles (-26 ans, demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minima sociaux). :

### Conservatoire à Rayonnement Départemental :

- Généralisation d'une tarification avec taux d'effort sur quotient familial pour l'ensemble des cours de musique et danse et le prêt d'instruments ;
- Etablissement d'un tarif minimum de 15 €/enfant/trimestre/cycle et d'un tarif maximum de 110 €/enfant/trimestre/cycle, pour le parcours pédagogique complet ;
- Application d'un coefficient multiplicateur de 2 sur le tarif initial pour les personnes ne résidant pas à Saint-Nazaire et généralement de 2 pour les adultes de 26 ans et plus.

### Ecole Municipale d'Arts Plastiques :

- Généralisation d'une tarification avec taux d'effort sur quotient familial pour l'ensemble des ateliers à l'année ;
- Etablissement d'un tarif minimum de 15 €/enfant/trimestre/ateliers et d'un tarif maximum de 75 €/enfant/trimestre par atelier ;
- Maintien des tarifs au forfait pour les stages et cycles ;
- Application d'un coefficient multiplicateur de 2 sur le tarif initial pour les personnes ne résidant pas à Saint-Nazaire et généralement de 1,5 pour les adultes de 26 ans et plus.

### Ecole Municipale des Sports :

- Application d'une tarification avec taux d'effort sur quotient familial allant de 15 à 65 € par trimestre avec une majoration pour les non Nazairiens, au lieu et place de la tarification actuelle forfaitaire de 33,50 € par trimestre pour tous.

Activités sportives terrestres

- Généralisation d'une tarification avec taux d'effort sur quotient familial ;  
- Application d'un coefficient multiplicateur de 2 sur le tarif initial pour les non Nazairiens.

Activités sportives nautiques

- Application d'une tarification avec taux d'effort sur quotient familial ;  
Application d'un coefficient multiplicateur de 2 sur le tarif initial pour les non Nazairiens et les adultes (quand les activités proposées leur sont ouvertes).

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver ces différentes grilles tarifaires et leurs conditions d'application et d'autoriser leur application effective à compter :

- du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour le LiFE et la Médiathèque municipale ;

- du 1<sup>er</sup> septembre 2010, pour l'Ecole municipale des sports, les activités sportives terrestres et nautiques, le Conservatoire à rayonnement départemental, l'Ecole municipale d'arts plastiques et le Grand Café.

**Le Maire-Adjoint,  
Eric PROVOST**

**SEANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**